



facilitateur d'implantation

**Compte rendu  
Commission écoParc de la zone  
industrielle de Meyrin-Satigny Sud  
(ZIMEYSA Sud)  
18 mars 2025**

FTI (salle au rez-de-chaussée), Avenue de la Praille 50, 1227 Carouge  
De 14h à 16h





# Compte rendu de la Commission écoParc ZIMEYSA Sud du 18.03.2025

## Présent-e-s :

### Représentants des entreprises :

Guillaume Panvert (Planzer), Responsable technique  
Nicolas Walsler (Skynight), Directeur

### Représentante de la commune de Satigny :

Nathalie Braunschweiger, Cheffe de projet espace public et mobilité

### Représentantes de la FTI :

Déborah Da Costa, Stagiaire environnement & durabilité  
Delphine Louillet, Référente écoParc

### Mandataires AMO accompagnant la FTI :

Daniel Alvarez (Latitude Durable)  
Maude Sauvain (Latitude Durable)

## Invité

### Représentant de l'État de Genève :

Nicolas Borzykowski (OCT), ingénieur marchandises

## Excusé-e-s :

### Représentant des entreprises :

François Chapuis (Bevanar)

### Représentant-e-s de la commune de Meyrin :

Marjorie Angehrn, Urbaniste  
Hendrik Opolka, Responsable de projets urbanisme  
Denis Waechter, Chargé des affaires économiques

### Représentants de l'État de Genève :

Nicolas Bongard (OCEI), Directeur général adjoint  
Samuel Marques (OCT), Ingénieur

## Déroulé de la séance

### 1/ Feuille de route des mobilités pendulaires

Présenté par : OCT

Contexte : Présentation de la feuille de route 2024-2028 issue du forum des mobilités pendulaires. Identification des enjeux et opportunités pour la ZIMEYSA Sud. La feuille de route est incluse dans le Plan d'actions du réseau routier, elle se veut très pragmatique et opérationnelle. 8 actions concrètes sont identifiées avec des pilotes et des partenaires.

### Échanges :

Les entreprises qui souhaitent se joindre à cette démarche peuvent le faire à tout moment

La FTI est spécifiquement impliquée dans les réflexions de la mesure 1 pour associer la mise en œuvre de centrales de mobilités avec d'autres services à la zone et la mesure 4 pour la communication via les commissions écoParc.

La mise en œuvre de la mesure 8, relative à l'implantation d'un pôle de mobilité, nécessite des emprises importantes. Ainsi la stratégie est de s'adapter et d'être évolutive dans l'implantation des différents services de mobilité. De plus, sur le secteur de la ZYMEYSAVER, l'évolution du réseau de mobilité, avec l'arrivée du BHNS est un facteur à intégrer dans les réflexions.

### Suites :

- Les entreprises intéressées à intégrer les groupes de travail ou à être informées sont invitées à contacter Chrystelle Charat (OCT) : [chrystelle.charat@etat.ge.ch](mailto:chrystelle.charat@etat.ge.ch)



## 2/ Présentation du site web des commissions écoParc

Présenté par : FTI

Contexte : Pour assurer une meilleure communication et information sur la démarche des commissions écoParc, la FTI a mis à jour le site web pour y intégrer des pages spécifiques par commission écoParc et les informations et actualités y relatives.

Échanges :

La liste des entreprises sera mise à jour chaque mois sur la base du répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) et peut être exportée au format Excel.

Une publication LinkedIn sera faite pour informer de la réalisation des pages web.

Suites :

- Les participants sont invités à faire des recommandations et des propositions pour améliorer le site web.
- Publication LinkedIn pour informer des nouvelles pages web de la FTI (avril 2025).
- Lien vers la page des écoParcs : <https://www.ftige.ch/ecoparcs/>

## 3/ Modification de la réglementation sur le stationnement sur le domaine public des communes Vernier, Meyrin et Satigny, dans le secteur de la ZIMEYSAVER

Présenté par : Commune de Satigny

Contexte : La zone ZIMEYSAVER souffre d'une mauvaise disponibilité des places de stationnement pour les visiteurs et clients des entreprises, notamment en raison de la présence de véhicules "ventouses".

Échanges :

Stationnement gratuit (en zone blanche) limité à 3 heures de 7h à 19h, tous les jours de la semaine (7/7j) dès le mois de février 2025.

Pour les stationnements de plus longue durée : plusieurs parkings payants, comme ZlmeysaPARK, avec tarifs à la journée ou formules d'abonnement. Plus d'informations sur : <https://www.geneve-parking.ch/fr>

## 4/ Amélioration de la Perméabilité Piétonne : Actions et Perspectives Post-Diagnostic

*Point reporté à la rencontre de juin 2025*

## 5/ Diagnostic de la desserte des transports en commun sur la ZIMEYSA Sud

*Point reporté à la rencontre de juin 2025*

### 6.1/ Divers : Point d'information Barreau routier Montfleury et ½ jonction Canada

Présenté par : FTI

Contexte : Point d'information systématique sur le Barreau routier Montfleury et ½ jonction Canada.

Échanges :

- Calendrier :
  - Barreau routier Montfleury :
    - Demande d'autorisation de construire (DD) non déposée → contraintes liées au foncier (signature des autorisations)
    - Dépôt de la DD prévue courant 2025
    - Démarrage chantier : 2027
    - Mis en service : 2031
  - ½ jonction Canada :
    - Dépôt de la Procédure d'approbation des plans : 2026
    - Démarrage chantier : 2026
    - Mise en service : 2031
- Les 2 dossiers sont pleinement coordonnés.



## **6.2/ Divers : Restrictions de circulation dans le secteur de Montfleury**

Présenté par : Commune de Satigny

Contexte : Dans le cadre des travaux du BHNS, la route de Montfleury (Vernier), a été mise en sens unique. Le trafic redirigé affecte d'autres routes. Pour minimiser l'impact sur les exploitants agricoles et les riverains, des restrictions ont été mises en place en coordination avec la Ville de Vernier, dans le secteur de Montfleury : route de la Garenne, Montfleury, chemin de la Petite-Garenne, du Sorbier et de Crotte-au-Loup.

Échanges :

Constat : les restrictions de passage ne sont pas respectées, entraînant une très forte fréquentation par les automobilistes. Cela pose des problèmes de danger, de bouchons, de surutilisation et de coût de réparation de la route.

Actions prises : Vernier a déjà posé une barrière sur le chemin du Sorbier. La commune de Satigny décide de fermer la route de la Garenne avec la pose d'une barrière pendant 6 mois (mesures provisoire).

Suites :

- Dès que la commune aura connaissance de la date d'installation de la barrière, une communication sera effectuée.
- L'information sera également publiée sur le site web de la FTI (actualités, procès-verbaux des commissions, etc.).

Rédaction du CR, Latitude Durable